



La gouvernance territoriale genrée : un enjeu du développement durable pour les régions rurales.

Otilia Puiggros

► To cite this version:

Otilia Puiggros. La gouvernance territoriale genrée : un enjeu du développement durable pour les régions rurales.. 1ère Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale "Interdisciplinarité dans l'aménagement et développement des territoires", Oct 2011, Gatineau, Canada. pp.11. halshs-00965023

HAL Id: halshs-00965023

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00965023>

Submitted on 28 May 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GOUVERNANCE TERRITORIALE GENRÉE : UN ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES RÉGIONS RURALES

Otilia del Carmen PUIGGROS

Doctorante en Sciences sociales appliquées/Université du Québec en Outaouais, Gatineau
QC

Abstract:

Gendered territorial governance: a sustainable development issue in rural areas

Working in regional development means planning and creating well-structured, appealing and environmentally friendly communities conducive to human fulfillment. Communities that are good places to live today and in the future, within the meaning of sustainable development as defined in the Brundtland Report. However, community development, just like territory development, is not unbiased. It reflects the values of the people who live there; it is a reflection of their history and how they use natural resources. These populations consist of men and women, both actors in territorial development.

There are a number of global issues related to sustainable development: food security, depletion of natural resources, exhaustion of non-renewable resources, poverty, employment, etc. These issues do not affect men and women in the same way. Therefore we have to ask ourselves what kind of territory do we want: a territory with gendered governance or a territory with governance that reproduces gender inequalities?

In this paper, after introducing concepts related to governance and the different ways to achieve gendered governance (diversity, equality, gender), we report on the state of some territorial socio-economic issues. Finally, we propose an analytical framework of issues that can serve as a guide to planning and to territorial development in terms of gender equality.

Résumé :

Travailler au développement territorial signifie planifier la création de milieux de vie structurants, attractifs, épanouissants et respectueux de l'environnement. Des milieux de vie où il fait bon vivre aujourd'hui et pour les générations futures, dans le sens du Développement durable tel que défini dans le Rapport Brundtland. Toutefois, le développement des collectivités tout comme celui des territoires, n'est pas neutre. C'est le reflet des valeurs des populations qui y vivent, le reflet de leur histoire et de la manière dont ils utilisent les ressources naturelles. Ces populations sont constituées des femmes et des hommes, actrices et acteurs du développement des territoires.

Les enjeux globaux du développement durable sont multiples : la sécurité alimentaire, la dégradation des ressources naturelles, l'épuisement des ressources non renouvelables, la pauvreté et l'emploi parmi d'autres. Ces enjeux n'affectent pas de la même manière les femmes et les hommes.

Nous devons donc nous demander quel type de territoire nous voulons : un territoire avec une gouvernance genrée; où un territoire avec une gouvernance inégale qui reproduit les inégalités entre les genres?

Dans cette communication, après avoir présenté des concepts relatifs à la gouvernance et aux différents types de traitement de la gouvernance genrée (mixité, parité, genre), nous dressons l'état des lieux de quelques enjeux territoriaux socio-économiques. Enfin, nous proposons un cadre d'analyse des enjeux qui puisse servir de guide à la planification et à l'aménagement territorial dans une perspective d'égalité entre les genres.

INTRODUCTION

Travailler au **développement territorial durable** signifie planifier la création de milieux de vie structurants, attractifs, épanouissants et respectueux des populations et de l'environnement. Des milieux de vie où il fait bon vivre pour nous et pour les générations futures, dans le sens du Développement durable tel que défini dans le Rapport Brundtland: un développement qui a la « capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre celle des générations à venir ». Mais le développement des collectivités, comme celui des territoires, n'est pas neutre. Il est le visage des populations qui y habitent, de leur histoire et de leurs ressources naturelles. Celles-ci sont constituées des femmes et des hommes, parties constituantes de l'espèce humaine, actrices et acteurs du développement des territoires.

Les enjeux globaux du développement durable sont multiples : la sécurité alimentaire, la dégradation des ressources naturelles, l'épuisement des ressources non renouvelables, la pauvreté et l'emploi parmi tant d'autres. Ils n'affectent pas de la même manière les femmes et les hommes. Nous devons donc nous demander quel type de territoire nous voulons : un territoire avec une gouvernance équitable en matière de genres, ce que nous appelons « gouvernance genrée », ou un territoire qui engendre des inégalités et qui ne peut pas être le ferment d'un développement durable. **L'ingénierie territoriale** signifie résoudre des problématiques, répondre au type de territoires que nous voulons par la mise en place de projets qui arrivent l'économique, le social, l'écologique et le politique.

Notre article sera composé de trois parties et une conclusion : après avoir présenté des concepts relatifs à la gouvernance et aux différents types de traitement de la gouvernance genrée (mixité, parité, genre), nous passerons en revue l'état des lieux de quelques enjeux territoriaux socio-économiques. Dans la troisième partie, nous proposerons des pistes d'analyse des enjeux qui puissent servir d'aide à la planification et à l'aménagement territorial.

TERRITOIRES, GENRE ET GOUVERNANCE

Avec la montée des enjeux concernant le développement durable, il est devenu évident que le mode historique de fonctionnement des différentes institutions qui agissent dans et sur les territoires n'est plus viable parce qu'il n'est pas propice à ce développement. On ne peut pas parler de durabilité du développement quand les pratiques d'ingénierie territoriale n'intègrent pas les actrices du développement au même titre et en égalité avec les acteurs du développement. Les femmes tout comme les hommes doivent être au cœur des politiques

publiques qui visent le développement territorial pour que celui-ci soit durable. Comme l'a indiqué Kofi Annan (2006) en se référant à la participation des femmes au développement économique et social, « Il est (...) juste et nécessaire que les femmes prennent part aux instances de prise de décision dans tous les domaines, à forces égales et en nombre égal »¹. Les femmes sont au cœur de tous les enjeux qui touchent le développement durable, elles sont souvent des actrices invisibles, marginalisées ou traitées comme des intervenants de deuxième classe. Pour changer cet état de fait, le premier point important c'est de l'admettre comme réalité, puis avoir la volonté politique de changer les choses et finalement, mettre en place les dispositifs du changement en allouant les ressources nécessaires. Ce n'est que lorsque les femmes et les hommes participeront, au même titre de citoyens et citoyennes, au développement de leurs régions nous pourrons parler d'une gouvernance durable. Mais pour atteindre cela, un certain nombre de questions se posent en amont : quelles actions pour quel territoire ? Est-ce que le territoire est une entité coupée du reste du monde ou alors faut-il tenir compte de l'inter-territorialité ? Quels sont les enjeux ? De quelle information disposons-nous ? Qu'entendons-nous par gouvernance genrée ? Comment mobiliser et fédérer les acteurs et les actrices du développement pour aboutir aux changements désirés ?

Soulignons d'abord que **le territoire** est le lieu où se déroulent les actions de développement et c'est le lieu fédérateur des interactions entre les femmes et les hommes, des projets, des histoires collectives, des politiques publiques locales, régionales ou nationales. Il est concerné par les politiques de logement, d'infrastructure, de développement agricole, d'éducation, de transport, etc. Les leviers se trouvent en dedans de ces espaces et aussi au-dehors. Pour que l'ingénierie territoriale soit efficace, il faut donc tenir compte de l'inter-territorialité : notamment le rural et l'urbain, incluant leurs populations respectives. Il y a bien sûr des échelles différentes : la région, les territoires, les communautés. Mais elles sont interreliées et les actions qui affectent les unes se répercutent sur les autres de façon systémique. C'est pourquoi il faut analyser l'impact de toute action sur les femmes et sur les hommes, car ni les individus ni les actions ne sont neutres. Le résultat de leurs interventions ne l'est pas non plus. Identifier les impacts des politiques envers les femmes et les hommes, c'est ce qu'on appelle **l'analyse différenciée par sexe** ou **l'analyse de genre**. Souvent, les projets d'aménagement du

¹ ANNAN, Kofi : Journée internationale de la femme, 8 mars 2006. Message du secrétaire général des Nations Unies. En ligne.

territoire restent cloisonnés, en omettant de prendre en compte transversalement la question de l'égalité des genres ce qui a comme effet que des discriminations s'articulent de façon systémique et rendent peu viables les projets de développement des territoires.

Le genre est l'identité sexuelle bâtie sur le sexe biologique des individus. En ce sens, le genre est différent du sexe biologique et il est aussi différent du concept femme. L'approche genre considère les rapports sociaux entre les femmes et les hommes en analysant les facteurs qui entravent l'égalité entre les sexes. Ces facteurs peuvent avoir des origines diverses, tels la culture, les stéréotypes sexués, les statuts différents, l'articulation de la vie familiale et la vie professionnelle, les métiers, les lieux de résidence et les déplacements, l'éducation, et nombre d'autres facteurs. L'analyse différenciée par sexe ou le « genre », est un outil essentiel au **développement territorial durable** car elle ne s'arrête pas à l'aménagement du territoire mais elle tient compte des impacts différents des politiques économiques, politiques, sociales et autres sur les femmes et sur les hommes du fait de l'appartenance à son genre. Il met en évidence les blocages issus des rapports sociaux et propose des mesures correctives. Quand les territoires traversent des situations économiques difficiles, ils pourraient bénéficier davantage de cette approche, car elle réduirait les inégalités et créerait du même coup, de meilleures conditions de vie pour les populations. Ce développement territorial durable nécessite la participation de toutes les parties prenantes et l'articulation ascendante et descendante de tous les acteurs et actrices privés et publics. Ce qui nous amène à aborder la gouvernance et la **gouvernance territoriale genrée**.

Le terme « **gouvernance** » prend un sens différent selon les contextes, les organismes qui le définissent et la perception des personnes qui s'en servent. Il n'a pas un sens unique mais de manière générale il fait référence à la prise de décisions par les personnes qui sont affectées ou les parties prenantes d'un territoire donné. En ce sens, la gouvernance ne fait pas référence uniquement aux dirigeants ou au gouvernement mais à toutes les personnes concernées par les décisions, les politiques, la conduite des affaires publiques ou privées. Dépendamment du niveau où elles sont prises, les décisions affectent plus ou moins la vie des femmes et des hommes, la façon d'organiser leur vie, les interactions, les ressources utilisées, leurs droits et leurs devoirs citoyens. Que leurs besoins soient pris en compte dépend grandement de leur participation à la prise de décisions. De la même manière, leur capacité d'influencer les politiques est facilitée ou réduite suivant leur accès aux instances de décision. Les institutions de gouvernance se trouvent à tous les niveaux :

mondial, national, régional, territorial, communautaire et au niveau de la famille. L'ONU est, par exemple, une institution de gouvernance mondiale. Le gouvernement d'un pays constitue l'instance première de gouvernance nationale. Les maires et les conseils régionaux exercent la gouvernance locale. Au niveau communautaire et dans les familles, les hommes et les femmes assument des rôles différents et ces rôles influencent leur capacité de prendre les décisions. Selon les objectifs des institutions et des organismes, la gouvernance se donne des buts différents : pour certains, comme la Banque Mondiale ou la BID (Banque Interaméricaine de Développement), c'est la croissance et l'efficacité économique qui comptent le plus ; pour d'autres comme l'ONU ou la CEPALC², les objectifs économiques vont de pair avec la justice sociale et l'égalité de genre. Parallèlement, presque toutes les institutions considèrent que la bonne gouvernance est fonction de la capacité de rendre des comptes et de la transparence.

Traditionnellement, la gouvernance a été du ressort des hommes, dans quelque niveau que ce soit. Nous verrons dans le point suivant quels sont les enjeux auxquels font face les femmes en étant exclues de la gouvernance. Une chose est claire : pour que les droits des femmes soient respectés et pris en considération, les femmes doivent faire partie des institutions de gouvernance, car pour faire pression contre les inégalités de genre ou pour obliger les responsables à rendre des comptes, leur présence est nécessaire. Plus les processus de gouvernance sont inclusifs, plus les politiques et les programmes pourront répondre aux besoins des hommes et des femmes de façon équitable. Voici quelques illustrations des défis, qui sont de taille : le profond ancrage des inégalités de genre et le fait qu'elles soient systémiques ; le fait que les femmes ne sont pas considérées comme ayant les mêmes capacités que les hommes (les hommes ont les portefeuilles « durs » comme l'économie et la défense, les femmes ont les portefeuilles « mous » ; comme la santé ou la famille), les responsabilités familiales des femmes et la « politique des soins » qui est assumée, généralement de façon gratuite, par les femmes.

La **gouvernance genrée** est la gouvernance sensible au genre. Cela implique la présence de plus de femmes dans les divers niveaux de prise de décision. Il faut aussi que leur implication soit de qualité, c'est-à-dire, dans des postes qui ont de l'influence dans la structure institutionnelle. Les organisations doivent rendre des comptes en rapport avec les inégalités de genre. Les droits des citoyens

² Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

et des citoyennes doivent occuper une place centrale dans les institutions.

Une gouvernance genrée n'est pas un cadeau qu'on fait aux femmes. C'est plutôt de respecter leurs droits, consacrés dans divers instruments internationaux et nationaux de Droits humains tels que la Déclaration des droits de l'Homme (1948); le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ONU, 1966 entré en vigueur en 1976)³; la Plate-forme d'action de Pékin (BPfA) de 1995⁴; la Déclaration universelle sur la démocratie de l'UIP (Union Interparlementaire, 1997)⁵, la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Assemblée générale des Nations Unies, 1979) et plus récemment, les Objectifs du millénaire pour le développement⁶, adoptés lors du Sommet du Millénaire en 2000 et ratifiés par 179 pays. Quoique le troisième objectif s'applique spécifiquement aux femmes (« Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »), tous les objectifs sont transversaux aux femmes et aux hommes. Tel qu'indiqué dans le rapport « Genre et Gouvernance » de BRIDGE (2009), (...) les droits restent l'élément de la gouvernance le moins développé, en partie à cause de la faiblesse des processus qui permettent de revendiquer ses droits et de brandir la responsabilité des États devant les conventions internationales » (Panorama BRIDGE, p. 18)⁷. Le respect des droits des femmes fait référence à leur statut de citoyennes plutôt qu'à leur statut de minorité, de pauvres ou de marginalisées. Cette reconnaissance donnera lieu à des stratégies et à des processus de gouvernance genrée conformes aux droits établis par les lois nationales ou internationales, selon le cas. Désirer une implication des femmes dans la gouvernance est « politiquement correct » ; le faire effectivement est « juridiquement correct ». S'inscrire dans cette

3

www.adequations.org/spip.php?article1189

4

www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf

5 Site du Fonds des Nations Unies pour la Démocratie : www.un.org/democracyfund/index.htm

6 Site des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement : www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml

7 BRODY, Alyson (2009). Genre et Gouvernance. Panorama BRIDGE, development-gender. www.bridge.ids.ac.uk/reports/Governance_OR_final.pdf

démarche c'est passer d'une approche volontariste à une problématique de droits qui intéresse toute la collectivité.

Des concepts apparentés mais différents

Plusieurs notions sont utilisées pour décrire l'analyse de genre, en référence aux inégalités de genre ou lorsqu'on propose des stratégies pour arriver à l'égalité des sexes. Ces notions ne sont pas identiques et elles ne sont pas interchangeables non plus. Voici celles qu'on trouve plus fréquemment :

Analyse de genre (ou **analyse différenciée par sexe**) : Approche consistant à évaluer les impacts pour les femmes et pour les hommes des actions envisagées dans les tous les domaines d'intervention : législatifs, économiques, politiques, sociaux et autres, ainsi que dans tous les secteurs et les programmes.

Égalité : accès égalitaire des femmes et des hommes aux droits, ressources, participation, opportunités. Exemple : le droit à l'intégrité physique.

Équité : le fait de traiter avec justice les femmes et les hommes. Souvent pour atteindre l'égalité il faut instaurer des mesures correctives (action positive). On compense les inégalités historiques que les femmes ont subies. Il s'agit des mesures d'équité, comme par exemple les systèmes de quotas sur les listes électorales.

Genre : construction sociale élaborée à partir de la différence biologique des femmes et des hommes. Le genre définit souvent les rôles des femmes et des hommes dans une société donnée. Par exemple, dans la plupart des pays d'Afrique occidentale, la collecte d'eau est une affaire des femmes.

Indifférence au genre (sex-blind) : Absence de prise en compte des rôles, responsabilités et capacités socialement déterminés des hommes et des femmes, respectivement.

Inégalité : donner des valeurs hiérarchiquement différentes sur la base du sexe biologique ou d'autres différences. Par exemple, nier l'accès à certaines positions aux personnes d'origine raciale autre ou parce qu'elles sont des femmes.

Mixité : présence des hommes et des femmes. Exemple : la mixité dans les écoles.

Parité : représentation égalitaire de chaque sexe. Exemple: Avec 45% des femmes au Parlement, la Suède a un gouvernement paritaire.

Sexe : différence biologique entre les femmes et les hommes. Par exemple, les femmes peuvent allaiter mais cela n'est pas possible pour les hommes.

Il est à noter que la mixité n'est pas synonyme d'égalité ni de parité. Elle signifie la présence des femmes et des hommes dans un même lieu (ou

instance) mais assumant des fonctions en relation à leur genre. Il existe différents types de mixité (mixité de coexistence ; mixité aménagée, mixité de coopération) mais la mixité ne mène pas, de pair, à l'égalité de genre. De la même manière, l'égalité des droits ne mène pas nécessairement à l'égalité d'accès ou à l'égalité des chances.

INEGALITES DE GENRE : QUELS SONT LES ENJEUX ?

Compte tenu du fait des rapports sociaux entre les femmes et les hommes et du fait de la subordination historique des femmes, les inégalités de genre touchent à des degrés différents, tous les aspects de la vie des sociétés. Nous ferons un bref survol de quelques-unes sur la base de données statistiques pertinentes.

Gouvernance politique

En 2011 on compte 10 femmes présidentes et 9 premières ministres sur 192 chefs d'État. Présidentes : Argentine, Brésil, Costa Rica, Finlande, Inde, Irlande, Kyrgistan, Liberia, Lituanie, Suisse. Premières ministres : Australie, Bangladesh, Finlande, Croatie, Allemagne, Islande, San Marino, Trinidad et Tobago et Slovénie.

En 2010 dans le monde il y avait 19% des femmes parlementaires. Selon la progression actuelle du nombre des femmes dans les gouvernements, les pays en développement atteindront la parité politique des femmes vers 2045.^{8, 9}

La discrimination basée sur le genre dans les instances politiques se reproduit aussi au niveau du gouvernement local ou régional. Les femmes sont sous-représentées dans les conseils locaux et les assemblées locales et régionales. Comme le souligne la Banque Mondiale, « les femmes demeurent largement sous-représentées dans les différents postes élus »¹⁰. Au niveau des territoires, cela signifie une capacité moindre d'influence dans les décisions qui les concernent, telle l'attribution des ressources économiques pour des projets qui pourraient diminuer le poids de leurs responsabilités quotidiennes ou augmenter leur capacité de participation.

Gouvernance économique : Selon la FAO, les femmes produisent plus de la moitié des aliments du monde mais elles reçoivent 10% du revenu total,

⁸ United Nations. Statistics Division. 2010. World's Women Trends 2010 : Trends and Statistics.

⁹ ONU. 2010. Rapport Statistique mondial sur les femmes.

¹⁰ Banque Mondiale. 2003. Genre et développement économique, p. 59.

sont propriétaires de 2% seulement des terres qu'elles travaillent, accèdent à 4% des ressources de crédit et elles bénéficient de 7% des budgets de vulgarisation agricole.¹¹ D'autre part, les femmes constituent 70% des 1,5 milliard de personnes qui reçoivent moins de 1 dollar par jour par leur travail. La précarité dans le travail, le travail à temps partiel et le chômage touchent excessivement les femmes. Dans le secteur formel de l'économie une femme sur 40 occupe un poste de direction contre un 1 homme sur 8, en moyenne.¹² Les femmes partent à la retraite (quand elles en ont le droit) plus tard que les hommes, elles reçoivent en moyenne 50% du revenu de retraite des hommes.

L'ingénierie territoriale peut encourager une gouvernance économique égalitaire en incitant les hommes et les femmes à une participation et à un partage plus équitable des différentes ressources et en mettant en place des services sociaux qui répondent aux besoins reflétés par l'analyse différenciée par sexe ou l'analyse de genre.

Gouvernance dans le monde de l'éducation : Deux tiers des adultes analphabètes sont des femmes et en 2006, 60% des enfants non scolarisés dans le monde, étaient des filles. Dans l'enseignement supérieur mondial, il y a plus de femmes que d'hommes. Cependant quand on monte dans la hiérarchie universitaire, sur 10 professeurs, un seul est une femme.¹³ L'analphabétisme et les inégalités de genre concernant l'éducation ont des répercussions importantes et directes sur la santé des mères et de leurs enfants. D'après la Banque mondiale, il y existe « une relation positive formelle entre le niveau d'éducation et les indicateurs économiques » (Banque mondiale, 2003). Finalement, les femmes avec des niveaux d'instruction importants sont plus capables de diriger leur propre vie et d'influencer les initiatives qui les concernent.

Genre et santé : D'après l'OMS le fait biologique d'être un homme ou une femme a un impact sur la santé des personnes : « Certaines de ces différences (dans la santé) sont dues à des particularités biologiques mais dans la plupart des cas elles résultent de normes définies par la société. »¹⁴ La

¹¹ FAO. 2003. Genre : Clé pour le développement et la sécurité alimentaire.

¹² OIT. 2010. Nouvelles de l'OIT sur l'égalité : Numéro 17, décembre 2010. En ligne : http://www.ilo.org/gender/Informationresources/lang--fr/docName--WCMS_150741/index.htm

¹³ UNESCO. 2010. International Education Statistics.

¹⁴ OMS. Inégalités entre les sexes et VIH/Sida. En ligne : http://www.who.int/gender/hiv_aids/fr/ Consulté le 26 août 2011.

discrimination fondée sur le sexe biologique fait que les femmes sont plus exposées que les hommes à plusieurs maladies, dont le paludisme, la pneumopathie obstructive (dû à l'usage des réchauds dans les lieux fermés) et le VIH/Sida entre autres. Dans plusieurs cas, en contrôlant les finances du ménage, les hommes limitent l'accès des femmes aux services de santé. Souvent, les femmes ne sont pas autorisées à se rendre à la clinique sans leur mari, ce qui limite leur contrôle et leur suivi en matière de santé. Cela est aussi vrai pour certains groupes de femmes immigrées au Canada.

Les planificateurs du développement régional et local et ceux et celles qui travaillent dans l'ingénierie territoriale disposent d'un éventail important de leviers politiques qui peuvent être ciblés ou non ciblés qui peuvent influencer l'accès des femmes aux services de santé et l'application des mesures correctives pour éliminer les inégalités de genre en matière de santé. L'analyse différenciée par sexe peut mettre en évidence les besoins des femmes et des hommes du territoire en matière de santé.

Les inégalités de genre au Canada

Les inégalités dans les salaires, dans la représentation politique, dans la participation et dans la pauvreté frappent aussi les femmes canadiennes comme le montrent plusieurs études réalisées sur la situation des femmes au Canada.

Une étude produite en 2006 par l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF, 2002)¹⁵ donne les statistiques suivantes :

- Les femmes sont majoritaires à vivre dans la pauvreté : une canadienne sur trois vit dans la pauvreté;
- Le taux de pauvreté des femmes âgées est de 19,3% contre 9,5% pour celui des hommes;
- Les femmes faisant face à un handicap touchent en moyenne 55% du salaire des hommes souffrant eux aussi d'un handicap du même groupe d'âge;
- Le revenu annuel moyen des femmes autochtones atteint 13 300\$ comparativement à 18 200 pour les hommes autochtones;
- Les femmes et les jeunes représentent 83% des personnes qui reçoivent le salaire minimum. De plus, le salaire des femmes représente environ 75% de celui des hommes. 70% des personnes qui travaillent à temps partiel sont des femmes.

¹⁵ ICREF. 2006. Les femmes et la pauvreté – 3è édition. En ligne : <http://criaw-icref.ca/fr/WomenAndPoverty>

Dans de telles conditions, les femmes ne peuvent pas participer à la prise de décision politique ou économique en toute égalité avec les hommes. Elles ne peuvent pas briguer des suffrages faute de moyens économiques. Souvent, elles sont les principales responsables de leurs enfants et elles dépensent davantage pour leurs soins de santé.

L'Outaouais, une région égalitaire ?

D'après la Ville de Gatineau (2011), la gouvernance politique de la région est la suivante :

Le **Conseil municipal** de Gatineau compte 19 membres, le maire et 18 conseillers représentant les districts électoraux. Cinq de ces 19 membres sont des femmes. Le maire et le maire suppléant sont des hommes.¹⁶

Le **Comité exécutif** du Conseil municipal est composé de 5 membres, 4 hommes et 1 femme. Le Comité consultatif d'urbanisme et Comité des démolitions ainsi que le Comité des immobilisations et du budget et du Comité de travail du plan financier à long terme, tous les deux, sont composés de 3 hommes chacun.

Les politiques et les plans de développement sont aveugles du point de vue de genre : on fait référence aux citoyens, à la population, à la population multiethnique, comme si les mesures planifiées affectaient les hommes et les femmes de la même manière.

Concernant les **aspects économiques**, les inégalités de revenus selon le genre sont importantes. Une étude effectuée par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais (RRSSSO) en 2002 révélait que le revenu moyen des hommes de la région est de 28 058\$ contre 22 380\$ pour les femmes. Pour les personnes seules, le revenu moyen est de 32 872\$ pour les hommes et de 18 637\$ pour les femmes.¹⁷ Le revenu féminin représente 79% du masculin.

Huit familles monoparentales sur dix ont une femme à leur tête. La grande pauvreté affecte 17% des familles monoparentales et 4,5% des familles avec les deux parents. Le rapport de la RRSSSO indique que « Les statistiques canadiennes nous disent (...) que le revenu des hommes augmente en moyenne de 30% alors que celui des femmes diminue de 27% après le divorce ou la séparation » (RRSSSO, 2002, p. 22). Le taux d'activité des femmes cheffes de famille monoparentale était de

¹⁶ Ville de Gatineau. En ligne : http://www.gatineau.ca/page.asp?p=la_ville/conseil_municipal

¹⁷ Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais. Direction de Santé publique. 2002. Portrait de la pauvreté en Outaouais.

59%, contre 72% pour les femmes vivant en couple et 74% des hommes chefs de famille monoparentale.

Dans le **domaine de l'éducation**, une proportion plus importante de femmes que d'hommes a obtenu un diplôme secondaire (12% vs 8%). Cependant 8% des hommes a obtenu un diplôme universitaire contre 3% des femmes. (RRSSSO, 2002, p. 37).

Finalement, le manque du partage des **tâches domestiques** affecte énormément la vie et le temps des femmes. Elles consacrent plus de 30 heures par semaine aux soins d'enfants tandis que les hommes y consacrent 6,7%. Ces statistiques concernant l'Outaouais datent de 2002 et il se pourrait que les données soient aujourd'hui quelque peu différentes.

Le Rapport de la consultation parallèle réalisé par le **Collectif régional de l'Outaouais pour un Québec sans pauvreté**, déposé en 2010, indique qu'il y a un accroissement de l'écart entre les riches et les pauvres et que la pauvreté en Outaouais a un visage de femme : « Comme société, nous n'avons pas compris que les droits des femmes sont des droits humains. D'une part, le revenu des femmes est inférieur à celui des hommes. D'autre part, le travail des femmes, qui se fait souvent en dehors du marché du travail, n'est pas reconnu à sa juste valeur. »¹⁸ Ce constat nous rappelle les écrits de Esther Boserup dans les années 1970 dans lesquels elle soulignait que les gouvernements nationaux et les organismes internationaux de développement n'ont jamais compris que les femmes interviennent non seulement dans la reproduction, mais aussi dans la production.¹⁹

L'INGENIERIE TERRITORIALE COMME INSTRUMENT DE GOUVERNANCE TERRITORIALE GENREE

Les inégalités de genre peuvent être corrigées par une ingénierie territoriale qui tient compte de la gouvernance genrée. Pour prendre en compte les facteurs menant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets d'aménagement territorial et de développement local ou régional, il est nécessaire d'identifier quels sont les enjeux liés à l'égalité entre les genres dans les politiques territoriales. La volonté politique de changer le statu quo constitue un élément fondamental. Intégrer transversalement la dimension de l'égalité femmes-hommes, implique de développer des outils de diagnostic et de mettre en œuvre des actions

¹⁸ Collectif régional de l'Outaouais pour un Québec sans pauvreté. Rapport de consultation parallèle (octobre-décembre 2009), p. 2.

¹⁹ Boserup, E., 1983 (trad. française). La femme face au développement économique, Paris, PUF. Publication originale anglaise : 1970.

correctives et de suivi. Comme l'a souligné Annie Labourie-Racapé (2004), il faut mettre des lunettes de genre, et cela n'est jamais neutre.²⁰ Développer une région, aménager un territoire, prendre en considération les deux entités qui constituent l'être humain suppose de sortir du neutre masculin et des politiques de développement aveugles en relation aux différences construites socialement à l'égard des sexes (*sex-blind*). Une telle prise de conscience suppose de répondre à plusieurs questions. À titre d'exemple : quelles places occupent les femmes dans les politiques économiques et sociales ? Quelles places occupent les hommes ? Quelles sont les ressources (matérielles, économiques – salaire, crédit – , de temps, de formation, etc.) dont disposent les femmes ? Quelles sont ces mêmes ressources qui sont à la disposition des hommes ? Comment circule l'information dans la collectivité ? Comment les femmes accèdent-elles à l'information ? Dans quels espaces s'investissent davantage les femmes et pourquoi ? Dans quels espaces s'investissent davantage les hommes et pourquoi ? Dans quels espaces sont absentes les femmes ? Pourquoi ? Dans quels espaces sont absents les hommes ?

Dans un article paru en 2004, Eva Rathgeber soulignait que l'utilisation de la perspective genre et développement conduit à la mise en œuvre de stratégies d'intervention et d'actions positives visant une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans les initiatives de développement en questionnant les structures, les institutions et les rapports sociaux qui sont à la source des inégalités.²¹ On ne peut pas faire du développement durable des territoires sans adresser les enjeux liés au manque d'égalité entre les genres. Ces enjeux impliquent des arbitrages pour arriver à des partenariats égaux et pour assurer des territoires avec gouvernance genrée.

Au niveau de la région de l'Outaouais, nous savons que les institutions mises en place dans le processus de régionalisation – les Conférences régionales des élus (CRÉ) ; les Municipalités régionales de comté (MRC) et les Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) – , ont essentiellement un rôle consultatif²². Mais

²⁰ Labourie-Racapé, Annie. 2004. Genre et territoire : quelles questions?. Espace populations sociétés. Numéro 2204/1.

²¹ RATHGEBER, Eva (1994). "WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement". Dans : Huguette Dagenais et Denise Piché (dir.) : *Femmes, féminisme et développement*. McGill University Press, Montréal & Kingston, Canada.

²² GRAMMOND, Sébastien. 2009 "La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et

certaines directions générales en région remplacent celles des ministères suivant leur spécialisation. La prise de décision en relation à la gestion du territoire revient en grande partie aux fonctionnaires qui doivent connaître les principes et les exigences de la gouvernance territoriale genrée. La gouvernance territoriale est une question de droit qui touche toute la société, les femmes et les hommes, quelque soit l'échelle d'analyse.

PROCESSUS SUGGERE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE GOUVERNANCE GENREE

Les éléments suivants constituent des pistes pour appuyer la prise en compte de l'approche de genre dans les processus d'ingénierie et d'aménagement des territoires.

Profil démographique de la population faisant partie du territoire : Proportion des femmes et proportion des hommes par frange d'âge ; origines ethniques ; foyers monoparentaux dirigés par femmes et dirigés par hommes, niveau de scolarité des femmes et des hommes. Vieillesse de la population et son effet différencié sur les genres.

Portrait socioéconomique : qui fait quoi et où ; statistiques sur la pauvreté (urbaine/rurale) discriminé par sexe ; analyse des salaires par sexe ; lieux d'investissement des hommes et des femmes sur le marché du travail ; analyse des revenus par sexe et par groupe d'âge ; nombre de fonctions socio-économiques assumées par les hommes et les femmes. Analyse des postes de direction occupés par les personnes de chaque sexe. Conditions et qualité de vie (droits, sécurité, services et pauvreté).

Dimension politique : politiques locales genrées ou aveugles en relation au genre (*sex-blind*) ; nombre de femmes et nombre d'hommes dans les listes électorales et dans les conseils municipaux. Associations communautaires : populations bénéficiaires, nombre de femmes et nombre d'hommes dans le Conseil d'administration. (au niveau national : nombre de femmes/hommes ministres, députés, conseillers-ères). Est-ce que le poste de Président / Premier ministre se féminise avec le temps ?

Analyse de la situation environnementale et sanitaire : impacts sur les femmes et impacts sur les hommes. Qualité des logements et analyse par sexe des personnes occupant différents types d'immeuble.

Analyse des services sociaux et des services de santé et leur impact différencié sur les femmes et les hommes.

Offre d'éducation formelle et informelle ; analyse par sexe des personnes qui accèdent à la formation ; analyse des domaines d'étude des femmes/hommes ; nombre de diplômés par sexe. Accès aux connaissances scientifiques et technologiques par sexe.

Perception des femmes et des hommes sur leur bien-être général ; sentiment d'appartenance à la collectivité et sentiment d'autoréalisation.

Mobilisation des actrices et des acteurs des territoires pour analyser les résultats du diagnostic ; les amener à donner leur point de vue ; développer des argumentaires et proposer des hypothèses ; proposer aux autorités locales des stratégies de gouvernance territoriale genrée.

participation des peuples autochtones". Dans : Canadian journal of Political Science/Revue canadienne de science politique, 42:4 (December/décembre 2009).

CONCLUSION

Nous avons vu que plusieurs études démontrent que le fait de ne pas prendre en compte les femmes dans la vie des territoires conduit à des inégalités importantes. Une gouvernance responsable se préoccupe des inégalités de genre, d'où le besoin de prendre en compte les femmes et les hommes dans tous les niveaux de la gouvernance territoriale. Cette gouvernance implique les actrices et les acteurs du territoire, s'interroge sur les problèmes, fait de l'égalité entre les genres une priorité transversale, planifie et met en place des stratégies pour combattre les inégalités de genre suivant une approche de droits, d'équité et de responsabilité. Questionner les rapports de pouvoir à l'intérieur de nos territoires n'est pas facile, c'est un processus qui questionne les fondements des structures et le statu quo. Planifier le développement territorial sans tenir compte des rôles et des places occupées par les femmes conduit nécessairement à une gouvernance territoriale boîteuse qui s'ampute d'une partie des apports potentiels de la moitié de la population. La gouvernance territoriale genrée n'est pas une question à la mode, c'est la plus structurante des approches visant le développement territorial durable. C'est aussi la plus enrichissante, car elle permet de construire des collectivités égalitaires et des territoires où il fait bon vivre. L'Ingénierie territoriale a un rôle important à jouer dans la construction des nouveaux territoires à gouvernance genrée.

BIBLIOGRAPHIE

- Annan, Kofi : Journée internationale de la femme, 8 mars 2006. Message du secrétaire général des Nations Unies.
- ASTER-International (Actrices sociales des Territoires Européens Ruraux) en collaboration avec l'Association Adéquations. 2008. Genre, territoires et développement. Une recherche-action en Picardie.
- Banque mondiale. 2003. Genre et développement économique. Vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation. Montréal (Québec), Éditions Saint-Martin.
- Boserup, E., 1983 (trad. française). La femme face au développement économique, Paris, PUF. Publication originale anglaise : 1970.
- Brody, Alyson (2009) : Genre et Gouvernance. Panorama. BRIDGE, development-gender.
- Collectif régional de l'Outaouais pour un Québec sans pauvreté. Rapport de consultation parallèle (octobre-décembre 2009), p. 2.
- Diop, Amadou. 2008. Développement local, gouvernance territoriale : Enjeux et perspectives. Karthala, Paris.
- FAO. 2003. Genre : Clé pour le développement et la sécurité alimentaire.
- Floro, Maria Sagrario. 1995. "Women's Well-Being, Poverty, and Work intensity", *Feminist Economics*, vol. 1, no. 3.
- Grammond, Sébastien. 2009. "La gouvernance territoriale au Québec entre régionalisation et participation des peuples autochtones", *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 42:4 (December / décembre 2009).
- ICREF (Institut canadien de recherches sur les femmes). 2006. Les femmes et la pauvreté – 3^e édition. En ligne : <http://criaw-icref.ca/fr/WomenAndPoverty>
- Kabeer, Naila. 1994. Intégration de la dimension genre à la lutte contre la pauvreté et objectifs du Millénaire pour le développement. Les Presses de l'Université Laval et le Centre de recherches pour le développement international (Canada).
- Labourie-Racapé, Annie. 2004. Genre et territoire: quelles questions?. Espace populations sociétés. Numéro 2204/1.
- OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Inégalités entre les sexes et VIH/Sida. En ligne : http://www.who.int/gender/hiv_aids/fr/ Consulté le 26 août 2011.
- ONU (Organisation des Nations Unies). 2010. Rapport Statistique mondial sur les femmes.
- ONU (Organisation des Nations Unies). Statistics Division. 2010. World's Women Trends 2010: Trends and Statistics.
- ONU (Organisation des Nations Unies). Fonds des Nations Unies pour la Démocratie : www.un.org/democracyfund/index.htm
- ONU (Organisation des Nations Unies). Site pour les ODM: <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>
- ONU (Organisation des Nations Unies). Women Watch. <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf>
- OIT (Organisation Internationale du Travail). 2010. Nouvelles de l'OIT sur l'égalité : Numéro 17, décembre 2010. En ligne : http://www.ilo.org/gender/Informationresources/lang--fr/docName--WCMS_150741/index.htm
- Pacte International relatif aux DESC (droits économiques, sociaux et culturels). Texte intégral : <http://www.adequations.org/spip.php?article1189>
- Rathgeber, Eva (1994). "WID, WAD, GAD. Tendances de la recherche et de la pratique dans le champ du développement". Dans : Hugette

Dagenais et Denise Piche (dir.) : *Femmes, féminisme et développement*. Mc Gill University Press, Montréal & Kingston, Canada.

Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de l'Outaouais. Direction de Santé publique. 2002. Portrait de la pauvreté en Outaouais.

UNESCO. 2010. International Education Statistics.

UNIFEM (Fonds des Nations Unies pour les femmes). 1998. *Engendering Governance and Leadership*, rapport annuel de 1998, New York.

Union européenne. Journal Officiel de l'Union européenne. C 117 E/52. Mardi 24 mars 2009. En ligne : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:117E:0052:0059:FR:PDF>

Ville de Gatineau. En ligne : http://www.gatineau.ca/page.asp?p=la_ville/conseil_municipal